

Motion du 27 juin 2022 de Mmes et MM. Matthias Erhardt, Laurence Corpataux, Valentin Dujoux, Elena Ursache, Uzma Khamis Vannini, Louise Trottet, Omar Azzabi, Ana Maria Barciela Villar, Vincent Milliard, Bénédicte Amsellem, Léonore Baehler, Anna Barseghian, Jacqueline Roiz, Leyma Milena Wisard Prado et Delphine Wuest: «Pour des Pâquis plus sûrs et conviviaux: création d'un espace végétalisé maintenant».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal
lors de la séance du 6 juin 2023, dans le rapport M-1712 A)

MOTION

Considérant:

- que selon le Plan stratégique de végétalisation en ville de 2019, le secteur Pâquis-Navigation est un quartier avec une densité de population très élevée (28 088 habitant-e-s/km²)¹, qui est faiblement végétalisé et pratiquement privé d'espaces verts en dehors des rives du lac, de la place des Alpes et de rares squares;
- que le quartier des Pâquis est un des plus minéralisés de Genève, et par là même manque cruellement de lieux végétalisés;
- que depuis 2013, les associations du quartier, regroupées sous le nom de Bien vivre aux Pâquis, demandent aux autorités notamment d'arboriser et fleurir les places et les rues;
- la pétition «Vivre ensemble aux Pâquis» (P-440) qui requiert entre autres de favoriser la réappropriation de l'espace par les habitants et habitantes;
- la pétition «Pour la réalisation de cheminements sécurisés et végétalisés dans le quartier des Pâquis Croix-Verte» (P-436), dont le renvoi au Conseil administratif a été voté à l'unanimité par le Conseil municipal²;
- que la fermeture du préau de l'école de Pâquis-Centre semble inévitable pour préserver le vivre-ensemble et la sécurité, notamment des enfants, sans que cette mesure soit une véritable solution au problème du deal de rue et de la consommation de stupéfiants sur le domaine public;
- que cette mesure, comme par ailleurs l'appropriation des lieux par les usagers et usagères de substances illicites, prive les habitantes et habitants d'un lieu de convivialité et de loisirs;
- que le débitumage non autorisé du 22 juin 2022 est l'expression d'une souffrance et du ras-le-bol de la population devant le peu d'actions entreprises par notre municipalité pour répondre à leurs demandes récurrentes de développement de zones végétalisées;
- que dans un Etat de droit, la création de tels espaces ne peut pas être le fait d'un collectif privé mais relève de la responsabilité des autorités compétentes;
- qu'il est urgent de donner une bouffée d'air aux personnes qui vivent aux Pâquis,

¹ Direction de la mensuration officielle / Service de géomatique et de l'organisation de l'information - Calcul des superficies, chiffres pour 2020.

² *Mémorial du Conseil municipal*, séance du 16 novembre 2021, p. 3416.

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à réaliser la «Croix-Verte» aux Pâquis dans les plus brefs délais-